

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1494

17 juin 2008

SOMMAIRE

Académie de Beauté S.à r.l.	71702	HCEPP Luxembourg Czech Republic I S.à r.l.	71707
Afinoa Holding S.A.	71686	HCEPP Luxembourg Poland III S.à r.l. ...	71706
Agences et Représentations de produits Techniques S.A.	71695	HCEPP Luxembourg Poland II S.à r.l.	71707
Altraplan Luxembourg S.A.	71710	HOB Bury S.A.	71666
American Express Financial Services (Luxembourg) S.A.	71709	HOB Bury S.A.	71666
Argus Fund	71710	HOB Cheltenham S.A.	71701
Asia Capital Investments IV	71696	HOB Cheltenham S.A.	71686
Assoco Ré S.A.	71712	Hotkebab S.à r.l.	71709
Bless S.A.	71700	Intertel S.à r.l.	71701
CB - Accent Lux	71700	Jointec S.à r.l.	71708
Chilled Foods S.A.	71687	JPMorgan European Property Fund Management Company S.A.	71679
CHRISTIAN, société à responsabilité limitée	71702	Kalan Capital Management S.à r.l.	71666
City Radio Productions S.A.	71711	LBREP III CH S.à r.l.	71679
Dexia Patrimonial	71712	Lemni Technology Holding S.A.	71700
Diffraçtis S.A.	71704	Litoprint S.A.	71686
Edoc S.A.	71712	Materials Technics Holding S.A.	71679
Fibime Holding S.A.	71685	Mytilus	71678
Financière Tawioun S.A.	71701	ND Europe S.à r.l.	71704
Financière Tawioun S.A.	71699	Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A.	71711
Finanziaria Ligure Toscana SA	71686	Pictet Sicav II	71711
Fiore Holding S.A.	71699	Talitha S. à r.l.	71709
Frits Financial S.A. Holding	71703	Tyco International Finance S.A.	71678
German Retail Property Luxco S.à r.l. ...	71696	Viking S.A.	71710
Guilbert Luxembourg S.à r.l.	71706	Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l.	71703
Halysa S.A.	71703	Worldwide Sicav	71711

HOB Bury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 118.053.

Le bilan de dissolution au 28 Avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

Pour HOB Bury S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069375/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06030. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

HOB Bury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 118.053.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

Pour HOB Bury S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069377/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06032. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Kalan Capital Management S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 138.834.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KALAN CAPITAL S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés,

duly represented by Marion Finzi, maître en droit, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Kalan Capital Management S.à r.l" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in a limited corporate partnership by shares (société en commandite par actions) under the name of "Kalan Capital S.C.A., SICAV-FIF", and to act as its general partner and shareholder with unlimited liability.

3.2 The Company may further hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise securities of any kind and perform the administration, control and development of its portfolio.

3.3 The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.4 The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares**Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500), consisting of five hundred (500) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers or by any two of its members, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the

shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons

taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by a board of managers, composed of at least three (3) members, who need not be shareholders of the Company. The managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers.

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members

of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers or by any two of its members.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2008.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All of the five hundred (500) shares have been subscribed by Kalan Capital S.à r.l, aforementioned, for a total price of sixty seven thousand five hundred euro (EUR 67,500) allocated as follows:

- twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500) have been allocated to the share capital; and
- fifty five thousand euros (EUR 55,000) have been allocated to the share premium.

The amount of EUR 67,500 (seventy-seven thousand five hundred euro) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 2,000.- (two thousand euro).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

a) Haukur Hardarson, born on 22 November 1962, in Reykjavik (Iceland) professionally residing at 5 Savile Row, London, United Kingdom;

b) Tom Reilley, born on 9 March 1972, in the United States of America, professionally residing at 5 Savile Row, London, United Kingdom;

c) Isabelle Lebbe, lawyer, born on 6 October 1967 in Saint-Josse-Ten-Noode (Belgium), professionally residing at 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg;

d) Yves Lacroix, lawyer, born on 20 April 1972 in Rocourt (Belgium), professionally residing at 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2008 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le seizième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Kalan Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, dûment représentée par Marion Finzi, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Kalan Capital Management S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la prise de participation dans une société en commandite par actions, dénommée "Kalan Capital S.C.A., SICAV-SIF", en tant que gérant commandité et associé commandité responsable indéfiniment.

3.2 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.3 La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.4 La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référé-

rence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion**Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.**

14.1 La Société sera gérée par un conseil de gérance, composé de trois (3) membres au moins, qui ne doivent pas nécessairement être des associés. Les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et paiement

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales a été souscrite par Kalan Capital S.à r.l, susnommée, pour un montant total de soixante sept mille cinq cent euros (EUR 67.500), comme suit:

- douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) ont été alloués au capital social;
- cinquante cinq mille euros (EUR 55.000) ont été alloués à la prime d'émission.

La somme de EUR 67.500.- (soixante-sept mille cinq cents euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000.- (deux mille euros).

Décisions de l'associé unique

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:
 - a) Haukur Hardarson, né le 11 novembre 1962, à Reykjavik (Iceland), résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres, Royaume-Uni;
 - b) Thomas Reilley, né le 9 mars 1972, aux Etats-Unis d'Amérique résidant professionnellement au 5 Savile Row, Londres, Royaume-Uni;
 - c) Isabelle Lebbe, née le 6 octobre 1967, à Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg;

d) Yves Lacroix, né le 20 avril 1972, à Rocourt (Belgique), résidant professionnellement au 14, rue Erasme, B.P. 39, L-2010 Luxembourg.

3. Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2008 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. FINZI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008, Relation: LAC/2008/20612. — Reçu trois cent trente-sept euros cinquante cents (0,50% = 337,50.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008069757/242/656.

(080078843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Mytilus, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 33.617.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 mai 2008, que: Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Henrik KUNINGAS, résident à Tavastsjernagatan, 15, SF-Helsinki (Finland)
- Madame Natalie KUNINGAS, résidente à Tavastsjernagatan, 15, SF-Helsinki (Finland)
- Monsieur Tapio Juhani MAKINEN, résident à Lillängsägen, 6B, SF-00570 Helsinki (Finland)

Est réélue Commissaire aux comptes pour la même période:

- FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008069769/802/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04105. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080078276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

Lors de l'assemblée générale annuelle en date du 21 mai 2008, l'actionnaire de la Société a pris les décisions suivantes:

- renouvellement du mandat de réviseur d'entreprise de Deloitte S.A. pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année sociale se terminant en 2008.

- ratification de la nomination de M. Peter Schieser, ayant comme adresse professionnelle le 29, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg en qualité d'administrateur-délégué avec effet au 21 février 2008 pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année sociale se terminant en 2008.

- renouvellement et/ou confirmation des mandats d'administrateurs suivants:

- * Madeleine Barber,
- * John Jenkins,
- * Kevin Mac Kay,

* Enrica Maccarini,

* Peter Schieser,

pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'année sociale se terminant en 2008.

Pour extrait conforme et sincère
TYCO INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008069771/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08072. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Materials Technics Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 52.042.

A compter de la présente déclaration, il convient de noter que le Commissaire aux Comptes de la société, H.R.T. Révision S.à r.l., a changé sa dénomination sociale durant l'année 2007 en H.R.T. Révision S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008069767/802/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08046. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

JPMorgan European Property Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 104.923.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale de la Société tenue le 30 mai 2007

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société en date du 30 mai 2007 que Monsieur Fuchs Lawrence, résidant au 245 Park Avenue, 10167 New-York, Etats-Unis, a été nommé comme administrateur de la Société avec effet au 30 mai 2007 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera en 2008.

Pour extrait et publication
JPMorgan European Property Fund Management Company S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008069772/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08074. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

LBREP III CH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.823.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR a private limited liability company (société à responsabilité limitée), qualifying as a société d'investissement en capital à risque with variable share capital, incorporated and existing under Luxembourg law,

having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959,

here represented by Ms. Axelle De Donker, employee with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 16th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "LBREP III CH S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - payment

The articles of association having thus been established, LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Benoît Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr. Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961, in Massachusetts (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement en capital à risque, avec un capital variable, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 127.959,

ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

En vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après

la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "LBREP III CH S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, précité, déclare souscrire dix mille (10,000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

71685

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro.

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Benoît Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1er novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael Tsoulies, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29^{ème} étage Londres E14 5LE, Royaume Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2008, Relation: LAC/2008/20377. - Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008069781/211/314.

(080078643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Fibime Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 65.706.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069385/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

HOB Cheltenham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.052.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

Pour HOB Cheltenham S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069379/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06040. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Finanziaria Ligure Toscana SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.071.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

Pour Finanziaria Ligure Toscana S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069381/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06989. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.107.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Nicole THIRION, administrateur. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 7 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

LITOPRINT S.A.

N. THIRION / P. DUCATE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008069747/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Afinoa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.886.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Robert PIZANO. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 18 avril 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour AFINOA S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008069749/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04495. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Chilled Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 138.852.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth day of May.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Jaguar Capital Limited, a company having its registered office at Commercial House, Millbank Business Park, Lucan, Co Dublin, Ireland,

duly represented by Ms Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin on May 2, 2008;

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove-stated capacities, has drawn up the following articles of association of a société anonyme, which it declares organized among themselves as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of "Chilled Foods S.A." (hereinafter, the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at twenty seven thousand Great Britain Pounds (GBP 27,000) consisting of two hundred seventy thousand (270,000) shares having a par value of ten pences (GBP 0.10) each.

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at one hundred million Great Britain Pounds (GBP 100,000,000) consisting of one billion (1,000,000,000) shares having a par value of ten pences (GBP 0.10) per share. During the period of five (5) years, from the date of the publication of the authorisation granted to the board to issue such shares, the directors be and are hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 30th April at 2:00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. In case there are several directors, these shall be either of Class A or Class B.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration, term of office and Class. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 11. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors and one director of each class are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting, including the vote of at least one Class A director and one Class B director. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of any Class A director and any Class B director and of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their

number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the following year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and with the unanimous consent of the shareholders.

I. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Subscription and payment

The only subscriber is the following:

Jaguar Capital Limited, aforementioned, paid twenty seven thousand Great Britain Pounds (GBP 27,000) in subscription for two hundred seventy thousand (270,000) shares.

All the shares are entirely paid-in, so that the amount of twenty seven thousand Great Britain Pounds (GBP 27,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000).

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four (4) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

a) Class A directors:

- Mr Jean-Louis Camuzat, born on September 1, 1963, in Fontenay-Aux-Roses, France, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr Brian McMahon, born on November 4, 1968, in Dublin, Ireland, with professional address at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

b) Class B directors:

- Mr John Patrick Burke, born on November 17, 1960 in Reading, United Kingdom, with professional address at Glenstowel, Killeel, Naas, Co., Kildare, Ireland;

- Mr Liam James Dowd, born on June 25, 1956 in Roscommon, Ireland, with professional address at 145, Meadows, Leixlip, Co., Kildare, Ireland.

3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:

- KPMG AUDIT, a société à responsabilité limitée, with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, recorded at the Luxembourg trade and companies' register under Section B, number 103590.

4. The registered address of the Company is set in L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the initial accounting year ending 31st December 2008 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, she signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Jaguar Capital Limited, une société ayant son siège social à Commercial House, Millbank Business Park, Lucan, Co Dublin, Irlande,

dûment représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 2 mai 2008;

La procuration signée ne varietur par la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination "Chilled Foods S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital social de vingt-sept mille livres sterling (GBP 27.000) représenté par deux cent soixante-dix mille (270.000) actions ayant une valeur nominale de dix pences (GBP 0,10) chacune.

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à cent millions livres sterling (GBP 100.000.000) représenté par un milliard (1.000.000.000) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix pences (GBP 0,10). Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'autorisation conférée au conseil d'administration d'émettre ces actions, les administrateurs sont autorisés à émettre des actions et à accorder des options sur des actions aux personnes

et selon les conditions qu'ils jugent appropriées (et en particulier à procéder à ces émissions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 30 avril de chaque année à 14 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

D. Le conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. En cas de pluralité d'administrateurs, ceux-ci seront soit de classe A soit de classe B.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et leur classe. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs et au moins un administrateur de chaque classe est présent ou représenté à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, incluant le vote d'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considéré comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans me procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être des actionnaires ou non.

L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaires aux comptes peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation des administrateurs, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et avec le consentement de tous les actionnaires.

I. Dernière clause - Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et paiement

Toutes les actions sont souscrites par Jaguar Capital Limited, susmentionné, qui a payé vingt-sept mille livres sterling (GBP 27.000) en souscrivant deux cent soixante-dix mille (270.000) actions.

Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt-sept mille livres sterling (GBP 27.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions de l'actionnaire unique

La société susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit, et confirmant avoir été dûment convoquée a immédiatement procédé à la prise de résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs a été fixé à quatre (4) et le nombre de commissaires à un (1).
 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - a) Administrateurs de classe A:
 - M. Jean-Louis Camuzat, né le 1^{er} septembre, 1963 à Fontenay-Aux-Roses, France, ayant comme adresse professionnelle le 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - M. Brian McMahon, né le 4 novembre 1968, à Dublin, Irlande, ayant comme adresse professionnelle le 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) Administrateurs de classe B:
 - M. John Patrick Burke, né le 17 novembre 1960 à Reading, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Glenstowel, Kiltel, Naas, Co., Kildare, Irlande;
 - M. Liam James Dowd, né le 25 juin 1956 à Roscommon, Irlande, ayant comme adresse professionnelle le 145, Meadows, Leixlip, Co., Kildare, Irlande.
 3. L'entité suivante a été nommée commissaire aux comptes:
 - KPMG AUDIT, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 103590.
 4. Le siège social de la Société est fixé au L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
 5. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes du premier exercice social se terminant le 31 décembre 2008 ou à une date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.
- Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

L'acte ayant été lu à la représentante de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frédérique Davister et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2008, LAC/2008/ 19464. — Reçu mille sept cent dix-neuf euros trente et un cents à 0,5%: 1.719,31 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008069793/7241/462.

(080079042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Agences et Représentations de produits Techniques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 60.256.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 7 avril 2008

L'assemblée des actionnaires a décidé à l'unanimité:

- 1) Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4).
- 2) Madame Marijke Ferwerda, commerçante, demeurant à L-6715 Grevenmacher, 9, rue Boland est nommée administrateur supplémentaire de la société.
- 3) Le mandat du nouvel administrateur se terminera à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Pour extrait conforme

La société

Signatures

Référence de publication: 2008069621/6261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2008, réf. LSO-CP08777. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Asia Capital Investments IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 86.881.

L'adresse professionnelle des gérants suivants a changé et se trouvent à présent au:

Gérant A:

- Philippe Detournay 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Gérant B:

- Philippe Jusseau, 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069663/8901/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07773. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

German Retail Property Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.600,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 134.534.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of the month February.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

German Retail Property Fund FCP-SIF a specialised investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting by its management company, German Retail Property Fund Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.913,

hereby represented by Ms Hida Ozveren, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder of German Retail Property Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.534, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 5 December 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the "Company") number 132 on 17 January 2008. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended, and in particular (i) the capital has been increased from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary dated 21 December 2007 which has not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ii) the capital has been increased from twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) to twenty-four thousand six hundred euro (EUR 24,600.-) pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary dated 9 January 2008 which has not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations and (iii) the capital has been increased from four thousand six hundred euro (EUR 4,600.-) to twenty-six thousand six hundred euro (EUR 26,600.-) pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary dated 28 January 2008 which has not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-six thousand six hundred euro (EUR 26,600.-) represented by two hundred sixty-six (266) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to twenty-seven thousand six hundred euro (EUR

27,600.-) represented by two hundred seventy-six (276) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

2. To issue ten (10) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of ten (10) newly issued shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by German Retail Property Fund FCP-SIF ("GRP Fund FCP-SIF") a specialised investment fund organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg acting by its management company, German Retail Property Fund Manager S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.913 ("FCP Manco"), by a contribution in cash with payment of a total share premium of six thousand five hundred fifty-five euro (EUR 6,555.-) and to allocate such shares to GRP Fund FCP-SIF.

4. To amend article 6.1, first paragraph, of the Articles.

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its current amount of twenty-six thousand six hundred euro (EUR 26,600.-) represented by two hundred sixty-six (266) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, to twenty-seven thousand six hundred euro (EUR 27,600.-) represented by two hundred seventy-six (276) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The sole shareholder RESOLVES to issue ten (10) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

Subscription/Payment

There now appeared, Ms Hida Ozveren, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco, prenamed, to ten (10) newly issued shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to make payment in full for all such newly subscribed shares, by a contribution in cash of one thousand euro (EUR 1,000.-) with payment of a total share premium of six thousand five hundred fifty-five euro (EUR 6,555.-), the total amount being paid by GRP Fund FCP-SIF acting by FCP Manco amounting to seven thousand five hundred fifty-five euro (EUR 7,555.-).

The person appearing declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of seven thousand five hundred fifty-five euro (EUR 7,555.-), proof of which is given to the undersigned notary.

Third resolution

The sole shareholder RESOLVES to amend article 6.1, first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up share capital

The Company's share capital is fixed at twenty-seven thousand six hundred euro (EUR 27,600.-) represented by two hundred seventy-six (276) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

German Retail Property Fund FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, agissant par sa société de gestion German Retail Fund Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.913,

ici représentée par Mademoiselle Hida Ozveren, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de German Retail Property Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.534, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 5 décembre 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société") numéro 132 du 17 janvier 2008. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, (i) en particulier le capital social a été augmenté de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,-) dans un acte du notaire précité du 21 décembre 2007 qui n'est pas encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ii) le capital social a été augmenté de vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) à vingt-quatre mille six cents euros (24.600,-) dans un acte du notaire précité du 9 janvier 2008 qui n'est pas encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et (iii) le capital social a été augmenté de vingt-quatre mille six cents euros (24.600,-) à vingt-six mille six cents euros (26.600,-) dans un acte du notaire précité du 28 janvier 2008 qui n'est pas encore publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-six mille six cents euros (EUR 26.600,-) représenté par deux cent soixante-six (266) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à vingt-sept mille six cents euros (EUR 27.600,-), représenté par deux cent soixante-seize (276) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Emission de dix (10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de dix (10) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune par German Retail Property Fund FCP-SIF, un fonds d'investissement spécialisé existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("GRP Fund FCP-SIF"), agissant par sa société de gestion German Retail Fund Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.913 ("FCP Manco") par un apport en numéraire avec paiement d'une prime d'émission totale de six mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 6.555,-), et allocation de ces parts sociales à GRP Fund FCP-SIF.

4. Modification de l'article 6.1, premier paragraphe, des Statuts.

5. Divers.

A requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-six mille six cents euros (EUR 26.600,-) représenté par deux cent soixante-six (266) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à vingt-sept mille six cents euros (EUR 27.600,-), représenté par deux cent soixante-seize (276) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE d'émettre dix (10) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

Souscription/Paiement

Ensuite, a comparu, Mademoiselle Hida Ozveren, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco, susmentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco susmentionnée, à dix (10) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire de mille euros (EUR 1.000,-) avec

paiement d'une prime d'émission totale de six mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 6.555,-), le montant total payé par GRP Fund FCP-SIF agissant par FCP Manco s'élevant à sept mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 7.555,-).

La comparante déclare que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de sept mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 7.555,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 6.1, premier paragraphe des Statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt-sept mille six cents euros (EUR 27.600,-), représenté par deux cent soixante-seize (276) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le présent acte notarié a été rédigé au Senningerberg, à la date mentionné au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hida Ozveren, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 février 2008, LAC/2008/6230. - Reçu trente-sept-euros soixante-dix-huit cents à 0,5%: 37,78€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008069997/202/180.

(080078599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Financière Tawioun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 45, Tawioun.

R.C.S. Luxembourg B 68.584.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069388/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07733. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Fiore Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 47.190.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

71700

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069389/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Lemni Technology Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.277.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069666/827/12.

Enregistré à Diekirch, le 25 avril 2008, réf. DSO-CP00159. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080078192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 avril 2008 à 14.00 heures au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un an, comme suit:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Luigi DELL'ACQUA, General Manager, Cornèr Banca S.A., CH-Lugano, Président,
- Monsieur Marco PREDETTI, Manager, Cornèr Banque Luxembourg, Administrateur,
- Monsieur Roberto DE LUIGI, Head of Private Banking Division, Cornèr Banca S.A., CH-Lugano, Administrateur
- Monsieur Jean-Claude SCHAEFFER, Manager, Cornèr Banque, Luxembourg, Administrateur.

Réviseur d'Entreprises:

- Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CB-Accent Lux

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008069775/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07265. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Bless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.422.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

Pour Bless S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069383/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06993. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

HOB Cheltenham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 118.052.

Le bilan de dissolution au 28 Avril 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

Pour HOB Cheltenham S.A.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069378/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06037. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Financière Tawioun S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 45, Tawioun.

R.C.S. Luxembourg B 68.584.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008069386/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Intertel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.637.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/05/2008.

Pour Intertel Sàrl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008069373/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ06017. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Académie de Beauté S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Académie de Beauté S.à r.l.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 105.686.

—
Assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2008

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Académie de Beauté S. à r. l., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener, à savoir:

- Monsieur Joseph LAMPARSKI, commerçant, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, Léandre Lacroix.
- Madame Heide SCHOLZ, docteur en droit, épouse de Monsieur Joseph LAMPARSKI, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, Léandre Lacroix.

Les associés sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Elisabeth BERRETTINI née le 21 mai 1966 à MESSANCY (Belgique), demeurant au 73, Am Bayerchen à B-6717 MERTZERT, comme nouvelle gérante technique pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que la gérance et le régime de signature des gérants sera dorénavant établis comme suit:

- nommer Madame Elisabeth BERRETTINI née le 21 mai 1966 à MESSANCY (Belgique), demeurant au 73, Am Bayerchen à B-6717 MERTZERT, gérante technique,
- Mademoiselle Marine ULMER née le 22 novembre 1987 à WOIPPY (France), demeurant au 7, Chemin de Beunier à F-57365 CHAILLY-LES-ENNERY, gérante technique,
- Monsieur Joseph LAMPARSKI, né à Schwanenthal, le 25 août 1941, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix, administrateur.
- Madame Heide SCHOLZ, docteur en droit, née à Vienne-Brunn, (Autriche), le 31 mars 1943, demeurant à L-1913 Luxembourg, 21, rue Léandre Lacroix, administrateur et gérante administrative.

Jusqu'à concurrence de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR) la société peut être engagée par la seule signature d'un gérant; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature obligatoire et incontournable du gérant technique est nécessaire.

Luxembourg, le 15 mars 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Les associés

Référence de publication: 2008070055/6690/39.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

CHRISTIAN, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.409.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 30/5/08.

CHRISTIAN S.à r.l.

Gruuss Strooss, 28, L-9991 Weiswampach

Signature

Référence de publication: 2008069664/800051/15.

Enregistré à Diekirch, le 30 mai 2008, réf. DSO-CQ00255. - Reçu 103,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080077915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Whitehall Bear Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.550.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 24 avril 2008, que GS Lux Management Services Sarl ayant son siège social à 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, a transféré la totalité des parts sociales détenues, soit 1.250.000, dans Whitehall bear Mezzanine S.à r.l. à:

- Whitehall Parallel Global Real Estate Limited Partnership 2007 ayant son siège social à New Castle County, 1209 Orange Street Wilmington, Delaware 19801, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Whitehall-Bear Mezzanine S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008069569/3521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Halysa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.777.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société du 20/03/2008

Résolution Unique

Transfert du siège social de la société

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société Halysa SA du 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au 34A, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/05/2008.

HALYSA SA

Société Générale Bank & Trust

Signatures

Régis MEISTER / Yves CACCLIN

Référence de publication: 2008069880/45/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Frits Financial S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.933.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/5/08.

Signature.

Référence de publication: 2008069391/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07742. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

DiffRACTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 137.453.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme "DIFFRACTIS S.A.", tenue l'an deux mille huit (2008), le 5 mai, à 11.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé de transférer le siège social:

- de 11, rue Bender, L-1229-Luxembourg à 2, rue des Primevères à L-2351-Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature / Signature

Le secrétaire / Le président / Le scrutateur

Référence de publication: 2008069667/2813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

ND Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.400.

—
In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Eric Cadilhac, avocat, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of the board of managers of ND Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 7,697,125.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123400, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger on 2 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 240 of 9 March 2007 (the "Company" or the "Absorbing Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since its incorporation,

by virtue of the authority conferred on him by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13 May 2008. Said proxy signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- That in accordance with the merger proposal in notarial form, following a deed of the undersigned notary on 27 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 893 of 11 April 2008, the Company, as the absorbing company (the "Absorbing Company"), and 1) TIAA Lux 1, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 3,618,900.-, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82491, incorporated following a deed of the undersigned notary on 11 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1185 of 18 December 2001, which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 25 July 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 254 of 14 February 2002, and 2) TIAA Lux 3, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 3,385,300.-, with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 82493, incorporated following a deed of the undersigned notary on 11 June 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1175 of 15 December 2001, which articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 30 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 266 of 12 mars 2003, as absorbed companies (the "Absorbed Companies"), contemplated to merge;

- that no shareholder required, during the period of one (1) month following the publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the merger proposal, the notice of an extraordinary general meeting of the Absorbing Company, called to pronounce on the approval of the merger;

- consequently, the merger became effective and entailed ipso jure the universal transfer, both as between the merging companies and towards third parties, of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company;
- following the merger, the Absorbed Companies ceased to exist,
- following the absorption of the Absorbed Companies by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Companies shall be cancelled and books and documents of the Absorbed Companies shall be kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the absorbing company, at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

M^e Eric Cadilhac, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de ND Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 7.697.125,-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123400, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger du 2 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 240 le 9 mars 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution,

en vertu d'une procuration de la Société en date du 13 mai 2008. La prédite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte du notaire soussigné en date du 27 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 893 du 11 avril 2008, la Société, en tant que société absorbante (la "Société Absorbante") et 1) TIAA Lux 1, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 3.618.900,-, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82491, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1185 du 18 décembre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 25 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 254 du 14 février 2002, et 2) TIAA Lux 3, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, au capital social de EUR 3.385.300,-, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82493, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1175 du 15 décembre 2001, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 266 du 12 mars 2003, en tant que sociétés absorbées (les "Sociétés Absorbées"), ont projeté de fusionner;

- qu'aucun associé de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;

- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante;

- que suite à la fusion intervenue, les Sociétés Absorbées ont cessé d'exister;

- que suite encore à l'absorption des Sociétés Absorbées par la Société Absorbante, les parts sociales des Sociétés Absorbées seront annulées et les livres et documents de ces dernières seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante, au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. CADILHAC, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mai 2008. Relation: EAC/2008/6734. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008070005/239/107.

(080078405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Guilbert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.984.

Résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 21 décembre 2007

Première résolution

Les actionnaires décident, à l'unanimité des voix de révoquer le mandat de Monsieur Rob VALE pour son mandat de Gérant.

Deuxième résolution

Les actionnaires acceptent, à l'unanimité des voix la démission de Monsieur Rolf VAN KALDERKERKEN avec effet au 20 décembre 2007, pour son mandat de Gérant.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de nommer comme nouveaux Gérants, pour une durée indéfinie:

- Monsieur Jan Willem DE GOEI, né le 20 juin 1956 à Buren (Hollande), ayant son adresse professionnelle à Columbusweg 33, 5928 La Venlo.

- Monsieur Dirk J. W. COLLIN, né le 5 avril 1955 à Aalst (Belgique), ayant son adresse professionnelle à Columbusweg 33, 5928 La Venlo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OFFICE DEPOT BS SAS / OD SAS

Ernst Wessel / Michel Milcent

Référence de publication: 2008070047/553/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080079009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

HCEPP Luxembourg Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.011.

CLOTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait (traduction) de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 9 mai 2008

Par des résolutions prises en date du 9 mai 2008, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société; et

- que les livres et documents sociaux soient déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société Experta Corporate and Trust Services S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (ou toute autre adresse à laquelle cette société transférerait son siège social).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

En vertu d'une procuration sous seing privé

Maya Van Belleghem

CLOSING OF THE LIQUIDATION

Extract from the Extraordinary General Meeting of the Shareholders held in Luxembourg on May 9, 2008

By resolutions dated May 9, 2008, the sole shareholder of the Company resolved:

- to close the liquidation of the Company; and
- that the corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of Experta Corporate and Trust Services S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (or any other address to which such company would transfer its registered office).

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 16, 2008.

By virtue of a proxy given under private seal

Maya Van Belleghem

Référence de publication: 2008069885/250/31.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08534. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

HCEPP Luxembourg Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.010.

CLOTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait (traduction) de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 9 mai 2008

Par des résolutions prises en date du 9 mai 2008, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société; et
- que les livres et documents sociaux soient déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société Experta Corporate and Trust Services S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (ou toute autre adresse à laquelle cette société transférerait son siège social).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008

En vertu d'une procuration sous seing privé

Maya Van Belleghem

CLOSING OF THE LIQUIDATION

Extract from the Extraordinary General Meeting of the Shareholders held in Luxembourg on May 9, 2008

By resolutions dated May 9, 2008, the sole shareholder of the Company resolved:

- to close the liquidation of the Company; and
- that the corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of Experta Corporate and Trust Services S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (or any other address to which such company would transfer its registered office).

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 16, 2008.

By virtue of a proxy given under private seal

Maya Van Belleghem

Référence de publication: 2008069884/250/31.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

HCEPP Luxembourg Czech Republic I S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.004.

CLOTURE DE LA LIQUIDATION

Extrait (traduction) de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 9 mai 2008

Par des résolutions prises en date du 9 mai 2008, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- de clôturer la liquidation de la Société; et
- que les livres et documents sociaux soient déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la société Experta Corporate and Trust Services S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (ou toute autre adresse à laquelle cette société transférerait son siège social).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

En vertu d'une procuration sous seing privé

Maya Van Belleghem

CLOSING OF THE LIQUIDATION

Extract from the Extraordinary General Meeting of the Shareholders held in Luxembourg on May 9, 2008

By resolutions dated May 9, 2008, the sole shareholder of the Company resolved:

- to close the liquidation of the Company; and
- that the corporate books and documents of the Company will be kept for a period of five years at the registered office of Experta Corporate and Trust Services S.A., 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (or any other address to which such company would transfer its registered office).

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 16, 2008.

By virtue of a proxy given under private seal

Maya Van Belleghem

Référence de publication: 2008069883/250/31.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Jointec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 71, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.405.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Serge SCHÜTTER, ouvrier, né à Luxembourg, le 18 juillet 1966, demeurant à L- 4761 Pétange, 71, rue de Luxembourg,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société unipersonnelle "JOINTEC S.à.r.l.", (RC B No 108.405), avec siège à L- 4761 Pétange, 71, rue de Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 30 mai 2005, publié au Mémorial C No 1073 du 21 octobre 2005

Lequel comparant a déclaré que toutes les parts sociales se trouvent réunies entre ses mains et qu'il en conclut formellement à la dissolution de ladite société pour cessation de commerce avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2008.

- qu'il déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'il assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la s.à.r.l. "JOINTEC S.à.r.l.", avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2008.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés à l'ancien siège social de la société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: SCHÜTTER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 19 mai 2008. Relation: EAC/2008/6610. - Reçu: douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 mai 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008070124/207/33.

(080078477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

American Express Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, rue Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 10.515.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 avril 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

Les mandats de M. Raphael A. SERAFINO, M. Norman R. GILCHRIST, M. Graeme T. HAIG et M. Frank DI MAIO en tant qu'administrateur ont été renouvelés.

M. Brendon Hopkins 45, Leppoc Road, London, SW4 9LS, a été élu en tant qu'administrateur. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

E. Wagner.

Référence de publication: 2008069744/26/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080077938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Hotkebab S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 125.082.

—
EXTRAIT

Il découle de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 10 avril 2008, que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

- de fixer l'adresse sociale de la société à L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 avril 2008.

Pour Aloyse BIEL

Le notaire

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2008069669/203/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2008, réf. LSO-CP06709. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2008.

Talitha S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.401.

—
Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.
Talitha S.à.r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2008070354/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05253. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 30.463.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070352/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ08026. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Altraplan Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8303 Capellen, 38, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 7.470.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Etienne Hyacinthe Glaesener, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1966.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008070350/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08054. - Reçu 60,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Argus Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.608.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour ARGUS FUND

Pictet Funds (Europe) S.A.

Grégory Fourez / Christopher Misson

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008070336/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08443. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pictet Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.950.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour PICTET SICAV II

Pictet Funds (Europe) S.A.

Marie-Claude Lange / Christopher Misson

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008070335/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08444. - Reçu 122,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour PICTET GLOBAL SELECTION FUND MANAGEMENT (Luxembourg) S.A.

Pictet Funds (Europe) SA

Christopher Misson / Marie-Claude Lange

Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008070334/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08445. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Worldwide Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 57.263.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Pour WORLDWIDE SICAV

Pictet Funds (Europe) S.A.

Grégory Fourez / Christopher Misson

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008070337/52/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08442. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

City Radio Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.
R.C.S. Luxembourg B 78.736.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008070358/1729/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07481. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Dexia Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.235.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour Dexia Patrimonial SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008070357/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ06808. - Reçu 190,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Assoco Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.955.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008070356/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08241. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.

Edoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 81.696.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008070285/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08724. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080078807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2008.
